

vente d'une maison avec une personne bénéficiant du droit d'usage et d'habitation

Par goulin, le 10/10/2022 à 16:22

bonjour, je suis heritier direct et seul d' une maison qui, aprés testament de mon père, a donné le droit d'usage et d'habitation a ma belle mère. Puis je vendre ce bien avant sa mort? (en la laissant beneficer de celui ci...) un peu comme une vente viagére?

Par Visiteur, le 10/10/2022 à 16:28

Bonjour,

On ne peut vendre que ce qu'on possède.

A ce jour vous ne possédez que la nu-propriété et ne pouvez vendre que celà.